



Jeudi 12 novembre 2020

Activation du registre communal des personnes vulnérables

Comme lors du premier confinement, le registre communal des personnes vulnérables est activé à Annemasse. Les habitants concernés sont invités à s'y inscrire.

Le registre communal est activé en cas de crise sanitaire comme celle que nous traversons actuellement ou, plus couramment, en cas de canicule.

Les données qui y sont recensées sont notamment utilisées par les services sociaux et sanitaires pour **organiser un contact périodique avec les personnes vulnérables** répertoriées.

Les personnes concernées

Seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur ce registre nominatif :

- **Les personnes âgées de plus de 65 ans ;**
- **Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;**
- **Les personnes adultes handicapées** bénéficiant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé, ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Comment s'inscrire

Les personnes qui souhaitent s'inscrire ou inscrire leurs proches sur cette liste peuvent le faire :

- **En ligne**, via le formulaire suivant : https://www.espace-citoyens.net/annemasse/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/ACT_SOC/VUNERABLE
- **Par téléphone**, auprès du service Action Sociale et Solidaire au 04 50 95 07 00 - poste 1520 ; ou auprès du service « maintien à domicile », Espace Colette Belleville au 04 50 84 23 06.



CONTACT

FLORA SOUBRAS

04 50 95 07 00 - Poste 1096

flora.soubras@annemasse.fr

- **Sur place**, au service Action Sociale et Solidaire à l'Hôtel de Ville (entrée rue du Commerce) ou à l'Espace Colette Belleville (14bis rue des Amoureux). Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

L'inscription sur ce registre est gratuite et relève d'une démarche volontaire.

Les données transmises restent confidentielles.

A noter : La Croix Rouge lance « Croix Rouge chez vous », un dispositif qui s'adresse aux personnes vulnérables confinées ou en situation d'isolement. En appelant le 09 70 28 30 00 (7j/7 de 9h à 19h), les personnes peuvent bénéficier d'une écoute attentive, d'un soutien psychologique et d'informations sur la situation.

Pour compléter ce numéro national, **l'Unité Locale de la Croix Rouge française d'Annemasse a mis en place une astreinte téléphonique.**

En appelant le 06 48 79 27 69 (7j/7 de 9h à 20h), les personnes vulnérables confinées ou en situation d'isolement pourront passer commande pour des produits de première nécessité qui leurs seront livrés à domicile par les bénévoles de l'Unité Locale.